

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 437 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les collections de nouvelles bibliothèques, l'équipement de la bibliothèque de la Canopée, le développement de l'offre numérique et les travaux de la future bibliothèque Lagny.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de solliciter auprès de l'Etat des subventions pour la construction de nouvelles bibliothèques ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter auprès de l'Etat quatre subventions dans le cadre de l'aide à la construction de bibliothèques.

Article 2 : Les cinq subventions sollicitées concernent :

- les dépenses d'achats des collections de la médiathèque Françoise Sagan (155 087 euros HT), de la bibliothèque Jacqueline de Romilly (56 705 euros HT), de la bibliothèque Vaclav Havel (54 030 euros HT) et de la bibliothèque de la Canopée (51 319 euros HT). L'ensemble de ces dépenses prévisionnelles 2015 se monte à 317 141 euros HT.

- les dépenses de mobiliers de la bibliothèque de la Canopée d'une SHON de 1 350 m², d'un montant prévisionnel de 304 683,30 euros HT.

- les dépenses liées au développement de l'offre numérique, 25 500 euros HT pour les tablettes et 104 000 euros HT pour les livres numériques.

- les dépenses de mise en place de compteurs de passage dans les bibliothèques, 75 000 euros HT.

- les coûts de construction de la bibliothèque Lagny, d'une SHON de 1 282 m², +3 161 027,98 euros HT.

Article 3 : Les recettes escomptées seront constatées sur le chapitre 13, nature 1321 rubrique 321, mission 40000-99-070 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2015 ou ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO